

Québec, le 17 septembre 2008

Monsieur Christian Lemay
Directeur des affaires régionales
Alliance internationale des employés de scène, de théâtre,
techniciens de l'image, artistes et métiers connexes des
États-Unis, ses territoires et du Canada (AIEST)
Section locale 667
705, Bourget, bureau 201
Montréal (Québec) H4C 2M6

**Objet : Budget de production par des producteurs américains
autres que ceux visés dans le secteur 2**

Monsieur,

Vous avez convenu de vous en remettre au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine pour fixer les budgets des productions réalisées par des producteurs américains, autres que ceux visés au secteur 2 de l'entente intervenue entre vos deux organisations, sur le partage de vos champs de compétence respectifs.

Ainsi, après avoir tenu compte de l'ensemble des éléments liés à votre dossier et de façon à favoriser l'adoption dans les meilleurs délais du projet de loi, les montants de référence sont ceux ci-après prévus.

Secteur 3 :

Les productions, par des producteurs américains, autres que ceux visés dans le secteur 2, dont le budget de production déclaré est de «niveau bas ou modéré», c'est-à-dire :

Dans le cas d'une série télévisée, dont le budget de production déclaré est inférieur ou égal à :

pour une émission de 30 minutes :

- pour l'année 2008	=	1 430,000 \$
- pour l'année 2009	=	1 475,000 \$
- pour l'année 2010	=	1 525,000 \$
- pour l'année 2011	=	1 570,000 \$
- pour l'année 2012	=	1 615,000 \$

pour une émission de 60 minutes :

- pour l'année 2008	=	2 385,000 \$
- pour l'année 2009	=	2 460,000 \$
- pour l'année 2010	=	2 540,000 \$
- pour l'année 2011	=	2 615,000 \$
- pour l'année 2012	=	2 690,000 \$

Dans le cas d'une autre production cinématographique, dont le budget de production déclaré est inférieur ou égal à :

- pour l'année 2008	=	31 000,000 \$
- pour l'année 2009	=	32 000,000 \$
- pour l'année 2010	=	33 000,000 \$
- pour l'année 2011	=	34 000,000 \$
- pour l'année 2012	=	35 000,000 \$

Secteur 4 :

Les productions, par des producteurs américains autres que ceux visés au secteur 2, dont le budget de production est de «niveau élevé», c'est-à-dire :

Dans le cas d'une série télévisée, dont le budget de production déclaré est supérieur à :

Pour une émission de 30 minutes :

- pour l'année 2008	=	1 430 000 \$
- pour l'année 2009	=	1 475 000 \$
- pour l'année 2010	=	1 525 000 \$
- pour l'année 2011	=	1 570 000 \$
- pour l'année 2012	=	1 615 000 \$

Pour une émission de 60 minutes :

- pour l'année 2008	=	2 385 000 \$
- pour l'année 2009	=	2 460 000 \$
- pour l'année 2010	=	2 540 000 \$
- pour l'année 2011	=	2 615 000 \$
- pour l'année 2012	=	2 690 000 \$

Dans le cas d'une autre production cinématographique, dont le budget de production déclaré est supérieur à :

- pour l'année 2008	=	31 000 000 \$
- pour l'année 2009	=	32 000 000 \$
- pour l'année 2010	=	33 000 000 \$
- pour l'année 2011	=	34 000 000 \$
- pour l'année 2012	=	35 000 000 \$

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La sous-ministre,


CHRISTIANE BARBE

c.c. M^{me} Brunhilde Pradier, présidente, Alliance québécoise des techniciens de l'image et du son

M. Michel Charron, agent d'affaires, Alliance internationale des employés de scène, de théâtre, techniciens de l'image, artistes et métiers connexes des États-Unis, ses territoires et du Canada (AIEST)

Bureau de la sous-ministre

Québec, le 17 septembre 2008

Monsieur Michel Charron
Agent d'affaires
Alliance internationale des employés de scène, de théâtre,
techniciens de l'image, artistes et métiers connexes des
États-Unis, ses territoires et du Canada (AIEST)
Section locale 514
705, Bourget, bureau 201
Montréal (Québec) H4C 2M6

**Objet : Budget de production par des producteurs américains
autres que ceux visés dans le secteur 2**

Monsieur,

Vous avez convenu de vous en remettre au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine pour fixer les budgets des productions réalisées par des producteurs américains, autres que ceux visés au secteur 2 de l'entente intervenue entre vos deux organisations, sur le partage de vos champs de compétence respectifs.

Ainsi, après avoir tenu compte de l'ensemble des éléments liés à votre dossier et de façon à favoriser l'adoption dans les meilleurs délais du projet de loi, les montants de référence sont ceux ci-après prévus.

Secteur 3 :

Les productions, par des producteurs américains, autres que ceux visés dans le secteur 2, dont le budget de production déclaré est de «niveau bas ou modéré», c'est-à-dire :

Dans le cas d'une série télévisée, dont le budget de production déclaré est inférieur ou égal à :

Québec
Édifice Guy-Frégault
225, Grande Allée Est
bloc 8, 1^{er} étage
Québec (Québec) G1R 5G5
Téléphone : (418) 380-2330
Télécopieur : (418) 380-2391
www.mccf.gouv.qc.ca

Montréal
480, boul. Saint-Laurent, 7^e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y7
Téléphone : (514) 873-3980
Télécopieur : (514) 873-7729

pour une émission de 30 minutes :

- pour l'année 2008	=	1 430,000 \$
- pour l'année 2009	=	1 475,000 \$
- pour l'année 2010	=	1 525,000 \$
- pour l'année 2011	=	1 570,000 \$
- pour l'année 2012	=	1 615,000 \$

pour une émission de 60 minutes :

- pour l'année 2008	=	2 385,000 \$
- pour l'année 2009	=	2 460,000 \$
- pour l'année 2010	=	2 540,000 \$
- pour l'année 2011	=	2 615,000 \$
- pour l'année 2012	=	2 690,000 \$

Dans le cas d'une autre production cinématographique, dont le budget de production déclaré est inférieur ou égal à :

- pour l'année 2008	=	31 000,000 \$
- pour l'année 2009	=	32 000,000 \$
- pour l'année 2010	=	33 000,000 \$
- pour l'année 2011	=	34 000,000 \$
- pour l'année 2012	=	35 000,000 \$

Secteur 4 :

Les productions, par des producteurs américains autres que ceux visés au secteur 2, dont le budget de production est de «niveau élevé», c'est-à-dire :

Dans le cas d'une série télévisée, dont le budget de production déclaré est supérieur à :

Pour une émission de 30 minutes :

- pour l'année 2008	=	1 430 000 \$
- pour l'année 2009	=	1 475 000 \$
- pour l'année 2010	=	1 525 000 \$
- pour l'année 2011	=	1 570 000 \$
- pour l'année 2012	=	1 615 000 \$

Pour une émission de 60 minutes :

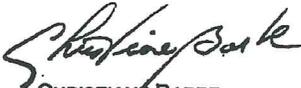
- pour l'année 2008	=	2 385 000 \$
- pour l'année 2009	=	2 460 000 \$
- pour l'année 2010	=	2 540 000 \$
- pour l'année 2011	=	2 615 000 \$
- pour l'année 2012	=	2 690 000 \$

Dans le cas d'une autre production cinématographique, dont le budget de production déclaré est supérieur à :

- pour l'année 2008	=	31 000 000 \$
- pour l'année 2009	=	32 000 000 \$
- pour l'année 2010	=	33 000 000 \$
- pour l'année 2011	=	34 000 000 \$
- pour l'année 2012	=	35 000 000 \$

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La sous-ministre,



CHRISTIANE BARBE

c.c. M^{me} Brunhilde Pradier, présidente, Alliance québécoise des techniciens de l'image et du son

M. Christian Lemay, directeur des affaires régionales, Alliance internationale des employés de scène, de théâtre, techniciens de l'image, artistes et métiers connexes des États-Unis, ses territoires et du Canada (AIEST)